

Règlement du jeu YAM' avec tirage au sort et obligation d'achats

Article 1 : Objet

La société RIVAZUR CAKES, société par actions simplifiée au capital social de 71.650,30 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angers sous le numéro 619 804 115, dont le siège social est situé 235 rue de la Blaisonnaire – 49140 Seiches (ci-après « RIVAZUR CAKES ») organise du 4 mai 2026 au 30 septembre 2026 inclus un jeu avec obligation d'achats (ci-après désigné le « Jeu »).

Le présent règlement (ci-après désigné le « Règlement ») a pour objet de fixer les conditions de participation et d'organisation du Jeu.

Article 2 : Accessibilité du Jeu

Le Jeu est accessible et se déroule exclusivement sur le site internet : <https://www.rivazur-cakes.fr/jeuyam> (ci-après désigné « le Site »).

La participation par tout autre moyen est exclue et ne sera pas prise en compte par RIVAZUR CAKES.

Article 3 : Dates du Jeu

Le Jeu se déroule du 4 mai 2026 au 30 septembre 2026 inclus.

Article 4 : Participants

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, et ce à l'exclusion de la Corse.

Sont exclus les salariés et représentants de RIVAZUR CAKES, ainsi que les membres de leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S ou vie maritale reconnue ou non).

Il ne sera accepté qu'une seule participation par foyer (même nom et même adresse postale) pendant toute la durée du Jeu.

Une seule dotation sera attribuée par foyer (même nom, et même adresse postale) sur toute la durée du Jeu.

Article 5 : Participation au Jeu

Pour participer au Jeu et tenter de gagner l'une des dotations mises en jeu dans le cadre

de ce dernier, chaque participant doit pendant la durée du Jeu définie à l'article 3 ci-dessus, respecter les conditions suivantes :

- effectuer cinq (5) achats de produits de la marque « YAM' » de RIVAZUR CAKES .
- se rendre sur le Site ;
- remplir le formulaire d'inscription au Jeu figurant sur le Site et transmettre les preuves d'achats (tickets de caisse ou factures) de cinq (5) produits de la marque « YAM' » de RIVAZUR CAKES selon la procédure prévue sur le Site ;
- accepter le présent Règlement sans réserve.

Toute participation non conforme aux conditions de participation décrites dans le présent Règlement sera exclue de plein droit du Jeu.

Article 6 : Dotations

Les lots suivants sont mis en jeu dans le cadre du Jeu :

- 1^{er} lot : Un séjour d'une valeur commerciale maximum de 1.500 € TTC comprenant la réservation en France Métropolitaine (y compris la Corse) d'un logement « Premium » dans une résidence du Groupe « PIERRE & VACANCES » situé pour une durée de 7 jours / 6 nuits pour 4 personnes ;

Les modalités de réservation de ce séjour seront précisées au gagnant de ce lot lors de sa remise telle que prévue au sein du présent Règlement.

Les frais que pourra engager le gagnant de ce lot dans le cadre de ce séjour, tels que son transport, l'allongement de la durée du séjour au-delà de celle fixée, l'ajout de personnes, les repas, les options complémentaires, seront à sa charge exclusive.

La durée de validité de ce lot est d'un (1) mois à compter de son attribution au gagnant selon les modalités prévues au sein du présent Règlement.

- 2^{ème} lot : une carte cadeau « PIERRE & VACANCES » d'une valeur commerciale de 500 € TTC, et d'une durée de validité d'un (1) an à compter de sa date d'activation ;
- 3^{ème} lot : une carte cadeau « CINEMA PATHE » d'une valeur commerciale de 300 € TTC et d'une durée de validité d'un (1) an à compter de sa date d'activation.
- 4^{ème} à 11^{ème} lots : 10 paniers gourmands individuels comprenant trois (3) produits de RIVZUR CAKES d'une valeur commerciale chacun de 9 euros TTC.

Article 7 : Désignation des gagnants

Les gagnants des lots énumérés à l'article 6 ci-dessus seront désignés au moyen de deux tirages au sort qui seront réalisés selon les modalités suivantes :

- Désignation des gagnants des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} lots :

Trois (3) gagnants de ces lots seront désignés par un premier tirage au sort qui sera effectué parmi toutes les participations valides et enregistrées au Jeu, au plus tard trente (30) jours après la date de clôture du Jeu.

- Désignation des gagnants des autres lots :

Dix (10) gagnants de ces lots seront désignés par un second tirage au sort qui sera réalisé au plus tard trente (30) jours après la date de clôture du Jeu.

Ce second tirage au sort sera effectué parmi toutes les participations valides et enregistrées au Jeu, à l'exclusion de celles des gagnants des 1^{er}, 2^{ème}, et 3^{ème} lots désignés à l'issue du premier tirage au sort.

Ces deux tirages au sort seront réalisés sous le contrôle de Monsieur Olivier Ripoche, en sa qualité de Directeur général de RIVAZUR CAKES.

Article 8 : Annonce des gagnants

Les gagnants seront informés de leur gain par e-mail à l'adresse électronique renseignée lors de leur inscription au Jeu sur le Site dans un délai de quinze (15) jours suivant la date du tirage au sort concerné.

A ce titre, il est recommandé aux participants de consulter leurs emails indésirables (spams). Le classement des emails dans la catégorie d'emails indésirables étant effectué par l'éditeur de la messagerie utilisé par les participants, aucune réclamation de quelque nature que ce soit ne pourra être formulée à l'encontre de RIVAZUR CAKES si les participants perdaient le bénéfice de la dotation qui serait la leur du fait du classement de l'e-mail adressé par RIVAZUR CAKES dans cette catégorie d'emails indésirables.

Chaque gagnant devra confirmer ses coordonnées (nom, prénom, adresse e-mail, adresse postale) dans un délai de 15 jours suivant l'e-mail de RIVAZUR CAKES l'informant de son gain. A défaut, le gagnant concerné sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation, et perdra le bénéfice complet de ladite dotation.

Dans ce cas, le gagnant concerné ne peut prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie de quelque nature. La dotation du gagnant concerné sera quant à elle non remise en jeu et/ou non attribuée à un autre participant au Jeu.

Article 9 : Remise des dotations

Les lots seront envoyés aux gagnants concernés par voie postale dans un délai de 30 jours après la confirmation par chaque gagnant de ses coordonnées, telle que prévue à l'article 8 ci-dessus.

Dans le cas où un lot serait retourné à RIVAZUR CAKES par le prestataire affrété par ses soins pour le transport, pour quelque raison que ce soit (ex : adresse inconnue),

RIVAZUR CAKES prendra contact avec le gagnant concerné à l'adresse électronique renseignée par ses soins lors de son inscription au Jeu sur le Site, afin qu'il lui communique une nouvelle adresse postale à laquelle le lot qui lui a été attribué peut lui être adressé de nouveau. Dans le cas où cette nouvelle adresse postale ne permettrait pas la délivrance au gagnant de son lot, ce dernier sera considéré comme abandonné par le gagnant et ne sera pas remis en jeu par RIVAZUR CAKES. RIVAZUR CAKES ne sera pas tenue de faire des recherches complémentaires.

Tout lot non réclamé dans un délai de quinze (15) jours après la date de clôture du Jeu sera considéré comme abandonné par le gagnant et ne sera pas remis en jeu par RIVAZUR CAKES.

Article 10 : Responsabilité de RIVAZUR CAKES

RIVAZUR CAKES veillera au bon déroulement du Jeu.

Toutefois, si une défaillance technique survient et affectait le bon déroulement du Jeu dans des conditions extérieures à RIVAZUR CAKES, cette dernière ne saurait être engagée à l'égard des participants.

A ce titre, RIVAZUR CAKES ne saurait être tenue pour responsable :

- d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans les équipements informatiques utilisés par les participants pour accéder au Site et participer au Jeu, et d'un quelconque dommage causé à cette occasion aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler ;
- d'un quelconque problème de communication, de connexion réseau, d'ordinateurs ou de connexion défaillante au Site ;
- des aléas techniques inhérents à l'Internet, et des interruptions d'accès au Site qui peuvent en résulter.

Par ailleurs, RIVAZUR CAKES ne pourra pas être tenue responsable, et les gagnants ne pourront pas réclamer une quelconque indemnisation, en cas de difficultés survenant dans l'acheminement de leurs dotations du fait des gagnants, et notamment :

- dans le cas où l'identité et/ou l'adresse (postale ou électronique) fournie(s) par les gagnants s'avérerai(en)t erronée(s) ;
- en cas de retour d'un envoi postale ou d'un email, ou d'impossibilité d'adresser l'envoi postale ou l'email aux gagnants, si les coordonnées et/ou l'identité ne correspondent pas à celles des gagnants ;
- si les gagnants restent indisponibles.

Article 11 : Exclusion d'un participant du Jeu

RIVAZUR CAKES se réserve le droit de procéder à des vérifications concernant l'identité déclarée des participants.

Toute fausse déclaration d'un participant pourra entraîner de plein droit et sans préavis son exclusion du Jeu.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment par la création de fausses identités ou l'utilisation de robots informatiques pour une inscription sur le Site, pourra entraîner de plein droit et sans préavis son exclusion du Jeu.

Toute dotation remportée en violation du présent Règlement ou à la suite d'une fraude et remise à toute personne devra être restituée sans délai à RIVAZUR CAKES.

En cas de fraude ou de tentative de fraude, RIVAZUR CAKES pourra initier toute démarche ou action judiciaire pour la défense de ses droits.

Article 12 : Publication des résultats du Jeu

Dans le cadre de la promotion et du déroulé du Jeu, RIVAZUR CAKES sera amenée à publier les résultats du Jeu et à mentionner les nom et prénom des gagnants, sur tous les supports choisis par ses soins pour la promotion du Jeu, en particulier sur le Site et ses pages de réseaux sociaux.

En application du présent Règlement, les participants au Jeu consentent s'ils sont gagnants d'une dotation du Jeu, que leurs prénom et nom soient diffusés par RIVAZUR CAKES sur tout support de communication définie par cette dernière.

Article 13 : Données personnelles

Dans le cadre du Jeu, RIVAZUR CAKES sera amenée à collecter et traiter pour son propre usage et ses propres besoins, des données à caractère personnel sur les participants au Jeu.

Ces données personnelles sont les suivantes : prénom, nom, adresse postale, et adresse e-mail des participants au Jeu.

La collecte de ces données personnelles a pour finalité l'organisation et la tenue du Jeu par RIVAZUR CAKES, en particulier informer les gagnants de leurs dotations, et traiter les difficultés qui pourraient apparaître dans le cadre de ce dernier.

Ella a ainsi pour base le consentement des participants au Jeu et l'intérêt légitime de RIVAZUR CAKES.

Les données collectées sont destinées à être communiquées aux salariés de RIVAZUR

CAKES, ses éventuels prestataires dont elle pourrait s'associer les services dans le cadre du Jeu, ainsi qu'à une autorité administrative ou à une juridiction dans le cadre du respect de ses obligations légales et administratives, ou dans le cadre de la gestion d'un contentieux.

RIVAZUR CAKES s'engage à prendre toutes précautions utiles pour préserver la sécurité des données personnelles collectées par ses soins sur les participants au Jeu, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

RIVAZUR CAKES informe les participants au Jeu qu'ils disposent conformément au Règlement général sur la protection des données (Règlement UE 2016/679) (ci-après dénommé « le RGPD »), d'un droit d'accès, de modification, d'effacement, de limitation, d'opposition, et de portabilité des données les concernant.

Toute personne a également le droit de ne pas faire l'objet d'une prise de décision individuelle exclusivement fondée sur un traitement automatisé tel que le profilage. Elle peut également définir des directives relatives au sort de ses données personnelles après son décès.

Ces droits peuvent être exercés en adressant un courrier : RIVAZUR CAKES - 235 rue de la Blaisonnere – 49140 Seiches, ou par e-mail : jeu-concours@rivazur-cakes.fr.

Les participants au Jeu disposent en outre du droit d'introduire une réclamation concernant le traitement de leurs données personnelles par RIVAZUR CAKES auprès de la CNIL - 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07 ; téléphone : 01 53 73 22 22 ; site internet : www.cnil.fr.

RIVAZUR CAKES conserve les données personnelles collectées sur les participants au Jeu pendant une durée d'un (1) an après la date de clôture du Jeu. A l'issue de cette période, les données collectées pour lesquelles elle ne justifierait pas d'un intérêt légitime motivant la poursuite de leur conservation, notamment la nécessité d'assurer la défense de ses droits dans le cadre d'un litige, RIVAZUR CAKES initiera les mesures nécessaires pour anonymiser de manière irréversible les données concernées ou bien les supprimer.

Article 14 : Convention de preuve

Conformément à l'article 1368 du Code civil, les participants au Jeu acceptent que les éléments d'horodatage mis en œuvre par RIVAZUR CAKES sur le Site par lesquels ils expriment leur consentement sur le présent Règlement en cochant la case correspondante, et de manière générale, l'ensemble de leurs démarches sur le Site (ex : la preuve des connexions, les enregistrements informatiques et autres éléments d'indentification), soient admissibles devant les Tribunaux et fassent preuve des données, des éléments et des signatures, qu'ils matérialisent, qu'ils contiennent, et/ou qu'ils expriment.

Article 15 : Litiges

Le présent Règlement et le Jeu sont soumis à loi française.

En cas d'interrogation et/ou de réclamation sur le Jeu, et/ou concernant l'application du présent Règlement, les participants au Jeu peuvent prendre contact avec RIVAZUR CAKES par courrier à l'adresse suivante : 235 rue de la Blaisonnaire – 49140 Seiches, ou par e-mail : jeu-concours@rivazur-cakes.fr.

Tout litige peut également être soumis à un tribunal désigné compétent selon les règles de procédure civile en vigueur.
